

PROTOCOLE D'ACCORD

PLAN LOCAL PLURIANNUEL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI (Plie) DU PAYS DE LA REGION MULHOUSIENNE

2017 - 2021

Entre

l'Etat, représenté par M. Laurent TOUVET Préfet du Haut-Rhin,

et

la Région GRAND EST, représentée par son Président, M. Philippe RICHERT,
le Département du Haut-Rhin, représenté par son Président,
la Communauté d'agglomération Mulhouse Alsace Agglomération (m2A), représentée par son
Président, M. JORDAN Fabian
La Ville d'Ensisheim, représentée par son Maire M. Michel HABIG,

I – HISTORIQUE DES ADHESIONS AU PLIE

Le **3 mars 1993**, l'Etat et la ville de Mulhouse mettaient en place un Plan local d'insertion par l'économique. L'article VII du protocole d'accord précisait que « *les signataires (...) mettront tout en œuvre pour y associer contractuellement (...) des communes voisines de Mulhouse* »,

le **14 juin 1996**, le Plie s'étendait à **Illzach**,

le **12 juin 1998**, le Plie s'étendait à **Lutterbach**,

le **23 décembre 1999**, le Plie s'étendait à **Riedisheim** et à **Pfastatt**,

le **27 décembre 2000**, le Plie s'étendait à la **Communauté de communes de l'agglomération mulhousienne**, à la **Communauté de communes du Bassin potassique**, à la **Communauté de communes de l'île Napoléon**, et aux communes de **Brunstatt**, d'**Illzach**, de **Pfastatt** et de **Riedisheim**.

le **3 octobre 2002**, le Plie s'étendait à la **Communauté de communes des Collines**,

le **22 mai 2003**, la commune d'**Ensisheim** adhéraient individuellement au Plie,

le **1^{er} janvier 2004**, la commune de **Wittelsheim** adhéraient individuellement au Plie,

le **29 mars 2004**, le Plie s'étendait à la **Communauté de communes Porte de France Rhin Sud**,

le **17 octobre 2007**, le protocole d'accord 2007-2011 du Plie du pays de la région mulhousienne était signé entre l'Etat, la Région Alsace, le Département du Haut-Rhin, la Communauté de communes Mulhouse Sud Alsace, la Communauté de communes de l'île Napoléon, la Communauté de communes des Collines, la Communauté de communes Porte de France Rhin Sud, les communes d'Ensisheim, d'Illzach, de Pfastatt et de Wittelsheim.

le **27 août 2012**, le protocole d'accord 2012-2016 du Plie du pays de la région mulhousienne était signé entre l'Etat, la Région Alsace, le Département du Haut-Rhin, la Communauté de communes Mulhouse Sud Alsace, la Communauté de communes de l'Île Napoléon, la Communauté de communes des Collines, la Communauté de communes Porte de France Rhin Sud, les communes d'Ensisheim, d'Illzach, de Pfastatt et de Wittelsheim.

Le 1^{er} janvier 2014, la commune de Wittelsheim rejoint Mulhouse Alsace Agglomération

Le 1^{er} janvier 2017, les 6 communes de la communauté de communes Porte de France Rhin Sud rejoignent la communauté d'agglomération « Mulhouse Alsace Agglomération »

II – CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE

La région mulhousienne partage avec l'Alsace, tout en l'accentuant, « la composante industrielle » de son économie. Première agglomération du département du Haut-Rhin par son poids économique, la région mulhousienne est comprise dans un vaste bassin industriel en conversion dont le tissu se singularise par la forte présence de l'industrie automobile et par son réseau de fournisseurs et sous-traitants, mais aussi par tout un tissu d'activités (services aux entreprises, logistique, commerce de gros, etc..) largement entraîné par les activités déployées au sein de la filière automobile.

L'emploi dans la région mulhousienne se caractérise par une présence de plus en plus forte de l'emploi tertiaire, phénomène général à l'économie régionale et amplifiée localement par la baisse de l'emploi industriel.

1. Des évolutions concernant l'emploi très contrastées

L'évolution de l'emploi entre 2009 et 2014 suit des tendances très différentes entre les zones d'emploi de Saint-Louis, Mulhouse et Colmar.

Par rapport à St Louis et Colmar, Mulhouse a perdu 5 418 emplois salariés soit une baisse de 4.5 % alors que sur la même période elle augmente de 0.65 % en France. L'industrie automobile est largement surreprésentée sur le territoire.

Entre 2009 et 2014, l'emploi industriel a reculé de 4694 postes soit -8.6 % alors que les effectifs industriels français perdaient 5,2 % de leur effectif. Les secteurs particulièrement touchés localement sont le textile-habillement, la fabrication de produits minéraux non métalliques, les produits métalliques, les matériels électriques et l'industrie automobile.

A contrario, certaines activités locales ont mieux résisté à savoir le secteur de la chimie, - 2% de perte d'effectifs contre 5.2% en France, et la pharmacie créatrice d'emploi alors qu'au niveau national le secteur perd de l'emploi.

Les activités commerciales perdent plus d'emploi (-3.5 % localement contre -0.4 % nationalement) et la construction (-7.9 % contre -6.6% nationalement).

Cependant, les écarts les plus importants se trouvent dans les activités de services qui ont créé nationalement 394 000 emplois soit une croissance de 4 % sur la période 2009-2014.

Il faut cependant distinguer les activités générées par le secteur non marchand et le secteur marchand.

Dans le secteur non marchand, (santé, social, administration, enseignement, loisirs, ces activités gagnent en emploi, plus 7.9 %, alors que la progression nationale est de 5.7 %, alors que dans le secteur marchand, seules 6 activités gagnent en emploi (hôtellerie-restauration, entreposage, activités de soutien à la finance et aux assurances, activités des sièges sociaux et soutien aux entreprises).

Ces activités progressent de 6% contre 5% en France.

Toutes les autres activités du secteur marchand perdent localement des emplois alors que ces activités gagnent du terrain nationalement (2.2 % d'emploi supplémentaires nationalement). Ces emplois sont perdus dans les télécommunications, la finance, les autres activités scientifiques et techniques et les services d'information.

Les seules activités pour lesquelles leur poids progresse plus rapidement localement sont les activités d'entreposage, l'hôtellerie et la restauration et les activités liées à l'emploi notamment l'intérim.

2. Un taux de chômage plus élevé que la moyenne régionale

Au troisième trimestre 2016, le taux de chômage en Région Grand Ests'élève à 9,9 %. Alors que la moyenne du taux de chômage des départements du Bas-Rhin et Haut-Rhin affiche respectivement un taux de chômage de 8,7 % et de 9,7 %, le bassin d'emploi de Mulhouse présente le taux le plus élevé de l'ancienne région Alsace avec un taux de chômage de 11,3%.

Au 31 décembre 2016, le nombre de foyers bénéficiaires du rSa dans le Haut Rhin est de 18 471 dont la moitié habite le territoire de l'agglomération mulhousienne.

3. Un niveau de formation inadapté aux besoins du territoire

La spécialité régionale est de poursuivre sa scolarité jusqu'au niveau CAP/BEP 31% de la population est dans ce cas avec un écart de 7 point par rapport à la France. Ceci s'explique par la forte concentration d'emploi industriel ou ce niveau de qualification était pertinent. Mais avec la destruction des emplois industriels, le niveau de qualification de cette population n'est plus adapté au besoin du territoire. Fin 2014, sur le bassin d'emploi mulhousien 8700 personnes inscrites à pôle-emploi sur le bassin mulhousien recherchent un emploi peu ou pas qualifié (personnels polyvalents, services domestiques, opérations manuelles d'assemblage, de tri...)

4. Un environnement urbain fragilisé

Certains jeunes habitants de ces quartiers cumulent les difficultés sociales : faible niveau de qualification, peu ou aucune expérience professionnelle et sont souvent confrontés à des difficultés du fait de leur origine culturelle ou de leur lieu de domicile.

La part des jeunes sur Mulhouse, représente 25 % de la population (120 000 habitants), 27,3 % ne sont pas diplômés, et 15,2 % sont d'origine étrangère.

45 000 personnes habitent un territoire de zone urbaine sensible (45 000 habitants). La population jeunes de - 26 ans représentent 25 % de la population habitant ces territoires, 22 % sont d'origine étrangère, et 37 % sont non diplômés.

III – OBJET DU PLIE

L'objet du présent protocole d'accord entre les signataires est de reconduire le Plie pour une période de cinq ans, du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2021, conformément à l'article L. 5131-2 du Code du travail et à la circulaire DGEFP 2009-22 du 8 juin 2009.

Le Plan local pour l'insertion et l'emploi du pays de la région mulhousienne (Plie) s'inscrit dans la stratégie territoriale pour l'insertion et l'emploi en aidant des personnes en difficulté économique et sociale à se réinsérer professionnellement. Il a pour vocation d'animer, de coordonner, d'innover et de mettre en œuvre des politiques en matière d'insertion, d'emploi et de formation sur son territoire d'intervention.

La Mef Mulhouse sud Alsace, porteuse du Plie (Plan local pour l'insertion et l'emploi), a plus généralement, vocation à impulser, coordonner, fédérer et gérer les politiques et les actions en

faveur de l'emploi qui lui sont confiées par l'Etat, le Conseil régional Grand Est, le Conseil départemental du Haut-Rhin, Pôle emploi, Mulhouse Alsace Agglomération et la Ville d'Ensisheim.

Le Plie propose à chaque participant un parcours personnalisé d'insertion professionnelle avec un accompagnement assuré par un référent unique de parcours. Ce parcours est composé de diverses étapes de mobilisation, de formation, d'emploi (en contrats aidés, en missions de travail temporaire ou en contrat à durée déterminée de moins de six mois) et prioritairement d'actions de recherche d'emploi. Ces étapes sont articulées entre elles. Des mesures de nature sociale sont mobilisées en tant que de besoin pour aider à la résolution de difficultés personnelles (de mobilité, de santé, de logement, d'endettement, etc...). Chaque étape a un ou plusieurs objectifs particuliers.

Dans le cadre de sa mission, le référent est le garant de la cohérence du parcours au vu de l'objectif d'accès à l'emploi. Il accompagne les personnes en difficulté dont les allocataires du revenu de Solidarité active sur le territoire d'intervention du PLIE (M2A et Ensisheim).

Cet accompagnement spécifique est également formalisé dans deux documents contractuels :

- la convention de partenariat dans le cadre de la politique départementale d'insertion sur le pays de la région mulhousienne 2015-2016, renouvelée pour deux ans par tacite reconduction, entre le Département et la MEF-PLIE,
- l'accord local sur les interventions du Fonds Social Européen, - inclusion 2014/2020 entre le Département, la MEF-PLIE et la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi - DIRECCTE /Préfecture du Haut-Rhin.

Le Plie du pays de la région mulhousienne s'adresse aux personnes en grande difficulté d'insertion sociale et professionnelle résidant sur le territoire de Mulhouse Alsace Agglomération, Ensisheim et se trouvant dans l'une des situations suivantes :

- chômeurs de longue durée,
- travailleurs handicapés,
- allocataires des minimas sociaux, dont les bénéficiaires du rSa,
- jeunes peu ou pas qualifiés,
- toutes personnes présentant des difficultés d'insertion sociale et professionnelle constituant un frein pour son insertion professionnelle.

Concernant la ville d'Ensisheim, le PLIE s'engage à assurer pleinement sa mission en réalisant le suivi des personnes répondant aux critères cités ci-dessus, y compris les bénéficiaires du rSa, et ce en articulation avec le dispositif rSa mis en place par le Conseil départemental du Haut-Rhin.

Les parcours d'insertion peuvent être entrepris grâce à la richesse des acteurs locaux de l'insertion. Pôle emploi, la Mission locale pour l'emploi des jeunes (ML) des associations, des régies de quartier, des entreprises d'insertion, des associations intermédiaires, des entreprises de travail temporaire d'insertion, des organismes de formation, des groupements d'employeurs, etc. sont autant d'intervenants qui constituent le dispositif Plie.

IV - OBJECTIFS 2017– 2021

Le Plie a pour but de faire accéder à l'emploi durable, ou à une qualification permettant l'accès à l'emploi durable, des personnes en grande difficulté d'insertion sociale et professionnelle résidant sur son territoire d'intervention.

Il s'agit d'obtenir que 42 % au moins des participants sortants du Plie accèdent à un emploi durable d'une durée de six mois minimum et 8 % à une formation qualifiante.

Est considérée comme une sortie positive du Plie :

- toute situation continue d'emploi de six mois attestés (au minimum en mi-temps choisi ou sur volonté de ne pas augmenter ses heures),

- toute formation qualifiante sanctionnée par un diplôme, un titre homologué ou un certificat professionnel reconnu par des accords professionnels de branches
- Toute situation de création d'entreprise à l'issue d'une période de 6 mois

Sera également considérée comme sortie positive :

- Toute situation d'emploi supérieure à un an réalisée dans le cadre d'un contrat aidé en secteur non marchand (hors chantier d'insertion), dès lors qu'une activité emploi suit cette période réalisée en contrat aidé.

Est considérée comme étape de parcours :

- Toute période d'emploi en contrat aidé réalisée dans le secteur non marchand pendant une période d'un an
- Toute période d'emploi réalisée dans une structure d'insertion par l'activité économique.

A l'issue de la période annuelle, la situation de la personne sera étudiée pour valider la sortie positive ou bien la continuité du parcours d'insertion.

L'objectif du Plie du pays de la région mulhousienne est de reconduire à l'emploi durable ou à une formation qualifiante **1 620 (mille six cent vingt sorties) soit 1 360 accès à l'emploi et 260 formations qualifiantes pour la période 2017- 2021.**

V - AXES STRATEGIQUES ET MODALITES DE MISE EN OEUVRE

Le Plie mettra en œuvre les axes stratégiques suivants, en totale cohérence et complémentarité avec les mesures et programmes de la politique générale de l'emploi.

1. Etablir des ponts entre les personnes éloignées de l'emploi et les entreprises confrontées à des difficultés de recrutement

Le Plie apporte aux entreprises qui affichent la volonté d'employer des personnes exclues du marché du travail, ou qui ont un intérêt économique à le faire, un service global leur permettant d'intégrer des publics en difficulté d'insertion professionnelle.

La négociation avec l'entreprise pourra porter sur l'évolution de ses exigences de recrutement, dans une logique non seulement d'adaptation des publics aux demandes de l'entreprise, mais aussi d'intervenir sur le contenu de cette demande, pour la faire évoluer.

L'Etat (DIRECCTE Alsace et l'Unité territoriale du Haut-Rhin), Pôle emploi, la Région Alsace, le Département du Haut-Rhin et les communes adhérentes sont partenaires dans la dynamique du Plie pour le montage et la réalisation de ces actions.

Les projets de développement d'entreprises existantes, d'implantations d'entreprises nouvelles sont autant d'opportunités pour mettre en œuvre cette ingénierie de l'emploi.

2. Réussir l'insertion professionnelle des jeunes adultes cumulant les difficultés sociales

Ces jeunes adultes exclus se caractérisent par :

- un manque de qualification ou très faible niveau de qualification,
- peu ou pas d'expérience professionnelle,
- des comportements éloignés des attentes de l'entreprise.

Le Plie mettra en œuvre tous les outils à sa disposition pour intégrer ces jeunes adultes dans des parcours d'insertion vers l'emploi. Parmi ces outils, figure notamment l'Ecole de la 2^{ème} chance qui s'adresse prioritairement aux jeunes ayant quitté l'école sans qualification professionnelle et sans affectation et qui sont en voie de marginalisation.

3. Renforcer les actions en faveur des travailleurs handicapés et/ou des seniors

Les travailleurs handicapés et des séniors cumulent très souvent les difficultés liées à l'ancienneté dans le chômage, à la faible qualification et au handicap qui limite leur orientation professionnelle.

Des actions seront menées dans le cadre du Plie pour :

- augmenter le nombre de travailleurs handicapés ou de séniors bénéficiant d'un parcours Plie,
- faciliter leur accès au contrat unique d'insertion et aux postes de travail dans les structures d'insertion par l'activité économique,
- mettre au point des modalités de parcours adaptées à la problématique du handicap ou de la « séniorité »

4. Développer de nouveaux projets dans les domaines de l'insertion, de l'emploi et du développement local

Les personnes en insertion, sont très souvent confrontées à d'importantes difficultés qui s'expriment dans différents domaines.

Quant à la thématique de la mobilité, des actions seront menées dans le cadre du Plie pour :

- faciliter l'obtention du permis de conduire,
- faciliter l'accès à un moyen de transport dans le cadre d'un système de location de deux ou quatre roues,
- et par voie de conséquence, faciliter la reprise d'emploi dans les entreprises situées dans des zones peu ou pas desservies ou nécessitant, du fait d'une organisation de travail en « horaire décalé », impérativement un moyen privé de déplacement
- favoriser l'accès à la langue française et aux savoirs de base
- et tout projet permettant la levée des freins à l'emploi

VI - FINANCEMENT

Le Plie a pour objectif de lutter contre le chômage de longue durée et de favoriser l'intégration des personnes exposées à l'exclusion. Le Fonds social européen dans le cadre du programme « Compétitivité régionale et emploi » cofinance cet objectif et, plus particulièrement, les actions de parcours personnalisé d'insertion au travers du Plie.

La réalisation de l'objectif du Plie suppose que les moyens humains, techniques et financiers soient réunis. La Maison de l'emploi et de la formation du pays de la région mulhousienne (Mef), structure porteuse du Plie, est agrégé organisme intermédiaire gestionnaire d'une subvention globale du Fonds social européen.

Au titre de chacune des années de 2017 à 2021, la Mef sollicitera le soutien du Fonds social européen pour **un montant annuel** de :

1 142 000 € (un million cent quarante-deux mille euros) au titre de l'axe d'intervention 3 : Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion, Objectif thématique 9. Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination. Priorité d'investissement 1 – OS1 : Augmenter le nombre de parcours intégrés dans une approche globale de la personne (prise en compte des freins sociaux et mise en activité des publics très éloignés de l'emploi) et OS3 : Animation du dispositif du Plie Programme national 2014-2020 du fonds social européen pour l'emploi et l'inclusion en métropole

L'Etat, le Conseil régional Grand Est le Conseil départemental du Haut-Rhin, la Communauté d'agglomération Mulhouse Sud Alsace, la ville d'Ensisheim s'engagent à :

- maintenir leurs efforts en faveur de l'insertion et de l'emploi pour la durée du plan : cet engagement est pris sous réserves des règles juridiques et comptables en vigueur, de l'approbation des instances délibératives compétentes,

- mobiliser les financements directs et indirects apportés au Plie, à ses partenaires et aux personnes participant au Plie, au titre de contreparties financières aux subventions allouées par le Fonds social européen mentionnées ci-dessus.

Le Conseil régional Grand Est et le Conseil départemental disposant chacun de crédits du Fonds social européen, cette mobilisation s'effectuera exclusivement sous réserve de « non gage » préalable des financements apportés aux personnes participant du Plie.

La participation financière d'Ensisheim sera approuvée par le conseil d'administration du centre communal d'action sociale (C.C.A.S.) conformément aux règles fixées pour les communes et groupements de communes adhérentes au dispositif Plie.

VII- ORGANISATION DU PLIE

L'organisation du Plie est composée de cinq niveaux identifiés et séparés :

- la structure juridique,
- le comité de pilotage,
- le comité technique,
- la commission des parcours,
- la structure d'animation et de gestion.

1. La structure juridique

La Maison de l'emploi et de la formation du pays de la région mulhousienne (Mef), association inscrite au registre des associations tenu par le tribunal d'instance de Mulhouse, est responsable exécutif du Plie. Elle assure les responsabilités financières et juridiques de tous les engagements contractuels du Plie.

La Mef est agréée organisme intermédiaire gestionnaire d'une subvention globale du Fonds social européen et, à ce titre, s'engage à mobiliser tous moyens nécessaires pour assurer la bonne gestion des crédits du Fonds social européen dans le respect de la réglementation communautaire et des dispositions nationales.

La Mef permet en outre la mise en commun des informations, des réflexions, des moyens, des actions de tous les partenaires du Plie dans le domaine de l'insertion par l'activité économique et de l'emploi.

2. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Président de la Mef et le Préfet du Haut-Rhin ou son représentant. Il réunit les partenaires institutionnels et financiers du Plie et assure le pilotage stratégique et politique du dispositif.

Le comité de pilotage se réunit deux fois par an au minimum.

Le comité de pilotage, sur la base du présent protocole :

- définit les objectifs et les priorités du plan d'action du Plie,
- fixe les orientations quant aux publics, aux axes et activités prioritaires de programmation du plan d'action,
- valide le plan de financement global et annuel,
- veille à la mobilisation des moyens nécessaires pour la bonne réalisation du plan,
- organise et assure le suivi et l'évaluation de l'ensemble du dispositif,
- valide la programmation et la procédure d'appel à projets,
- examine et valide les rapports d'activité.

3. Le comité de sélection

Le comité technique anime le dispositif Plie en :

- formulant des propositions d'actions et en élaborant des projets,
- suivant et évaluant les actions.

Il est consultatif et force de propositions auprès du comité de pilotage.

Il est composé par les structures associées au Plie (Pôle emploi, Mission locale, CIDFF, structures porteuses des référents de parcours,...). Il peut s'adjoindre des commissions et des comités ad hoc.

4. La commission des parcours

La commission des parcours a pour mission, après instruction par la structure d'animation et de gestion, de :

- valider les entrées et les sorties dérogatoires,
- valider des aides individuelles aux participants dérogatoires,
- suivre et contribuer à la construction des parcours des participants.

La commission est constituée de partenaires sur la base du volontariat.

5. La structure d'animation et de gestion

La structure d'animation et de gestion (SAG) répond aux exigences d'animation et de gestion du dispositif dans le cadre de la subvention globale du Fonds social européen et assure :

- la direction du dispositif comprenant :
 - . le pilotage opérationnel du programme,
 - . l'animation du réseau des bénéficiaires,
 - . l'articulation des moyens,
 - . le suivi de l'exécution,
- la coordination et gestion des parcours comprenant :
 - . la gestion des participants,
 - . la coordination des référents de parcours,
 - . la gestion des entrées et des sorties,
 - . le suivi des conventions, des bénéficiaires et des opérateurs divers,
- l'ingénierie financière et de projets,
- l'animation de la relation avec les employeurs,
- la gestion administrative et financière du Fonds social européen et des autres cofinancements.

VIII – EXTENSION

Les signataires du présent protocole s'efforceront d'y associer d'autres communes du bassin d'emploi et d'autres partenaires impliqués dans les thématiques de l'insertion et de l'emploi.

Mulhouse, le

Monsieur le Préfet	Monsieur le Président du Conseil régional Grand Est	M.... le (la) Président(e) du Conseil départemental du Haut-Rhin
--------------------	--	--

Laurent TOUVET



Philippe RICHERT



Monsieur le Président de la communauté d'agglomération « Mulhouse Alsace Agglomération »	Monsieur le Maire de la Ville d'Ensisheim
--	--

Fabian JORDAN



Michel HABIG

